

MAIRIE DU PALAIS-SUR-VIENNE

Centre Communal d'Action Sociale

Délibération 2022/28D

CCAS Mairie – Repas des aînés – Tarif accompagnateurs

L'an deux mille vingt-deux, le 17 Octobre

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Commune du Palais-sur-Vienne, dûment convoqué le 12 octobre 2022, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Ludovic GERAUDIE, Président.

Membres en exercice	15
Présents	12
Représentés	-
Nombre de Votants	12
Pour	12
Contre	-
Abstention	-

Présents : M. Ludovic GERAUDIE, Mme Christine DESMAISONS, Mme Laetitia COTARD, M. Jean-Marie TEXONNIERE, Mme Brigitte MEDARD, Mme Géraldine BÉLÉZY, M. Jean-Marie GRIGNON, Mme Marie-France REMOND, M. Philippe POUGET, Mme Monique MILBERGUE, M. Serge DUPUY, Mme Jeannine TOUMIEUX.

Excusées : Mmes : Mme Pauline MARANDE, Christiane MAZABRAUD

Absente : M. Laurent COLONNA

Monsieur Serge DUPUY a été élu secrétaire de séance.

Monsieur le Président informe l'assemblée que certaines personnes âgées de moins de 70 ans souhaitent assister au repas avec leurs conjoints invités, ainsi que des accompagnateurs de retraités.

Il convient donc de déterminer une participation pour le repas.

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, à l'unanimité,

DECIDE DE :

- **FIXER** à 30 euros la participation au repas.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.

En Mairie, le 18 octobre 2022

Le Président,

Ludovic GERAUDIE

Transmis à la Préfecture le :

19 OCT. 2022

Publié le :

19 OCT. 2022

